



Changement de nom besoin de juge de tutelle ?

Par **kisskol**, le **09/04/2009** à **13:55**

Bonjour, je suis en train de faire un dossier de changement de nom, je suis majeur 26 ans et mes parents sont divorcés. Mon père n'a plus l'autorité parentale et j'aimerais savoir si le consentement de ma mère suffit, ou si je dois faire appel à un juge de tutelle. Merci d'avance de m'éclairer.